



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Premier ministre : commissariat général du Plan

Question écrite n° 16287

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant noté, avec intérêt, les perspectives du commissariat du Plan, s'ordonnant autour de trois axes ambitieux : le développement de l'économie française, le renforcement de la cohésion sociale et la modernisation des instruments d'action publique, demande à M. le Premier ministre de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances du projet tendant à faire « converger vers un grand moment de mobilisation collective autour de la recherche d'une stratégie nationale de développement économique et social », pour lequel des propositions devaient lui être faites, sur la forme « que pourrait prendre ce grand rendez-vous », avant le 30 juin 1998.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Premier ministre sur la nature, les perspectives et les échéances du projet de mobilisation collective autour d'une stratégie nationale de développement économique social. Dans la lettre du 31 mars 1998 définissant les missions du commissariat au Plan, le Premier ministre demandait au commissaire au Plan de lui faire des propositions sur la forme que pourrait prendre aujourd'hui une réflexion collective sur une stratégie nationale de développement économique et social. Sur la base des propositions détaillées qui lui ont été remises, le Premier ministre a demandé le 24 novembre 1998 au commissaire au Plan de réaliser, pour la fin de l'année 1999, un rapport sur les perspectives de la France. La préparation de ce rapport s'appuiera sur un débat de concertation avec les acteurs économiques et sociaux représentatifs qui s'engagera au printemps 1999. Le rapport final, rédigé sous la responsabilité du commissaire au Plan sera transmis par le Premier ministre au conseil économique et social pour avis, puis aux assemblées parlementaires, accompagné d'une lettre indiquant les principaux enseignements que le Gouvernement entend en tirer pour son action. La réalisation d'un tel rapport a vocation à se reproduire suivant une périodicité approximative de trois ans, suffisamment longue pour se dégager des échéances immédiates suffisamment courte pour autoriser l'adaptation à des changements de contexte ou de priorités.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16287

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3524

Réponse publiée le : 14 décembre 1998, page 6811